

Commune de CERVIONE (Haute-Corse)

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Etude de Maîtres Jacques POGGI et Sandrine POGGI-GONDOUIN
Notaires associés à BASTIA (Haute-Corse) Villa Henri, Impasse Capanelle
Successeurs de l'étude MINGALON du 8 rue Miot.

Suivant acte reçu par Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN, notaire associé, le 29 mai 2019, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, du chef de :

Monsieur James Francis Lucien **METAIS**, et Madame Thérèse **BATTESTINI**, son épouse, demeurant ensemble à CERVIONE (Haute-Corse) La Traverse.

Nés

Monsieur à PRINCAY (Vienne) le 15 avril 1935.

Madame à CERVIONE (Haute-Corse) le 18 septembre 1940.

Mariés sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts (ancienne communauté légale) à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de PRINCAY (Vienne) le 9 juin 1962.

DESIGNATION

Sur la commune de CERVIONE (Haute-Corse) Lieu-dit "Vignaccia".

Dans une maison composée de deux étages sur rez-de-chaussée.

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
B	338	VIGNACCIA		03	65

Les biens et droits immobiliers ci-après désignés :

LOT NUMERO DIX (10)

Au rez-de-chaussée, une cave située sous l'appartement constituant le lot n° 4, côté Sud-Ouest.

Et les tantièmes indéterminés des parties communes générales.

Tels que ces biens ont été désignés aux termes de l'état descriptif de division avec tous immeubles par destination pouvant en dépendre.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS

Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN

Notaire